

**CIRCULAIRE**

**Date :** Le 19 octobre 2021

**NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE :** COVID-19 : 2020-145-R(2)

---

**Destinataires :** Tous les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

**Objet :** Mise à jour du Guide des bonnes pratiques relatives à la COVID-19 pour le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

---

**Type :**  À titre d'information uniquement

**Entrée en vigueur :** Immédiatement

---

Le médecin hygiéniste en chef du Manitoba a approuvé les changements apportés au Guide des bonnes pratiques relatives à la COVID-19 pour le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants d'**octobre 2021** ci-joint. Ces modifications tiennent compte des directives actuelles visant à protéger le secteur de la garde d'enfants et à garantir sa sécurité pendant la pandémie de COVID-19.

Pour obtenir une liste complète des mises à jour de **mai 2021**, consulter la page 2 du Guide.

Les révisions comprennent des directives actualisées sur :

- **l'utilisation du masque pour le personnel, les prestataires, les enfants et les visiteurs;**
- **les exigences en matière de preuve de dépistages fréquents ou de vaccination;**
- **l'accès des visiteurs et des bénévoles;**
- **les réunions en personne et les rassemblements;**
- **l'éloignement physique au sein des cohortes et entre les cohortes ou les groupes;**
- **le nettoyage de l'environnement.**

Les fournisseurs de services de garde d'enfants sont invités à consulter régulièrement la page des Avis et circulaires de ministère des Familles du Manitoba sur la COVID-19 pour obtenir des mises à jour propres au secteur de la garde d'enfants. Le contenu de cette circulaire est identique à celui du courriel que vous recevrez du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Consultez :

<https://www.gov.mb.ca/fs/covid-circulars.fr.html>.

Merci de votre collaboration continue.

Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

p. j.